



Agression voie publique et humiliation par telephone

Par **Zouzinette**, le **29/09/2015** à **14:26**

Bonjour, j'ai été agressée en juillet 2015 par une ancienne connaissance, il m'a attrapé dans une rue très calme le soir sans témoin, m'a prit par le cou m'a mit un couteau sous la gorge, m'a menacé de s'en prendre à ma famille et à moi-même si je n entretenait pas une relation téléphonique coquine avec lui(sms et photos). J'ai réellement eu peur que je l'ai fait sans en parler a personne. ça a duré un bon mois et puis il m'a humiliée en faisant circuler toutes les photos et sms dans toute la ville où je réside. j'ai déposé une main courante à ce moment là et depuis, par peur de représailles, je n'ai rien fait. Aujourd'hui, je n'arrive pas à me reconstruire, j'aimerais porter plainte pour l'agression mais pas de preuves ni témoins... ce qui est délicat... les seules petites preuves que j'ai sont un sms où dessus il est écrit qu'il se prendra à ma famille si je me rends à la police(mais il ne parle en aucun cas de l'agression), un certificat médical datant d'hier attestant que je suis en dépression et anxiété sévère et le témoignage de mon copain qui m'a vu rentrer avec une marque dans le cou et en état de choc... Est-ce que j'ai une chance de gagner avec ça ? Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **30/09/2015** à **08:00**

Bonjour, Vous constituez un dossier et vous l'adrez directement, par pli recommandé avec accusé réception, au Procureur de la République en déposant une plainte, avec constitution de partie civile, contre votre agresseur puisque vous le connaissez. Au besoin, vous confiez votre affaire à un avocat qui saura, lui, quoi dire, comment le dire, etc. pour qu'une enquête soit diligentée.